

Année
2019-2020

06
2020

Lettre de l'observatoire métropolitain du logement des étudiants

La lettre de l'observatoire du logement des étudiants dans la métropole lilloise présente les principaux travaux et échanges qui ont eu lieu durant l'année universitaire au sein de cette instance partenariale.

Après le fonctionnement de l'observatoire, sont présentées les évolutions du parc mobilisé par les étudiants ainsi que la synthèse des travaux présentés lors de nos rencontres. Un point d'actualité est ensuite réalisé sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 par les principales institutions en prises avec les étudiants sur le territoire.



L'OBSERVATOIRE

L'observatoire du logement des étudiants de la métropole lilloise est une instance portée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et la Métropole Européenne de Lille.

Elle réunit, deux fois par an, les acteurs du logement des étudiants des différents parcs de logements mobilisés par les étudiants. Sont ainsi réunis le Crous, l'All (ex AEU), l'Université de Lille, la Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille, la Conférence Régionale des Grandes Ecoles, les villes de Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix et Tourcoing, le Conseil régional, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, le Centre Régional d'Information de la Jeunesse, l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur, le rectorat, Action logement, l'Union Régionale de l'Habitat, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'Association Interprofessionnelle des résidences Etudiants et Services RES, le Twenty Campus (Sergic) et la Fédération Nationale des Agents Immobilier.

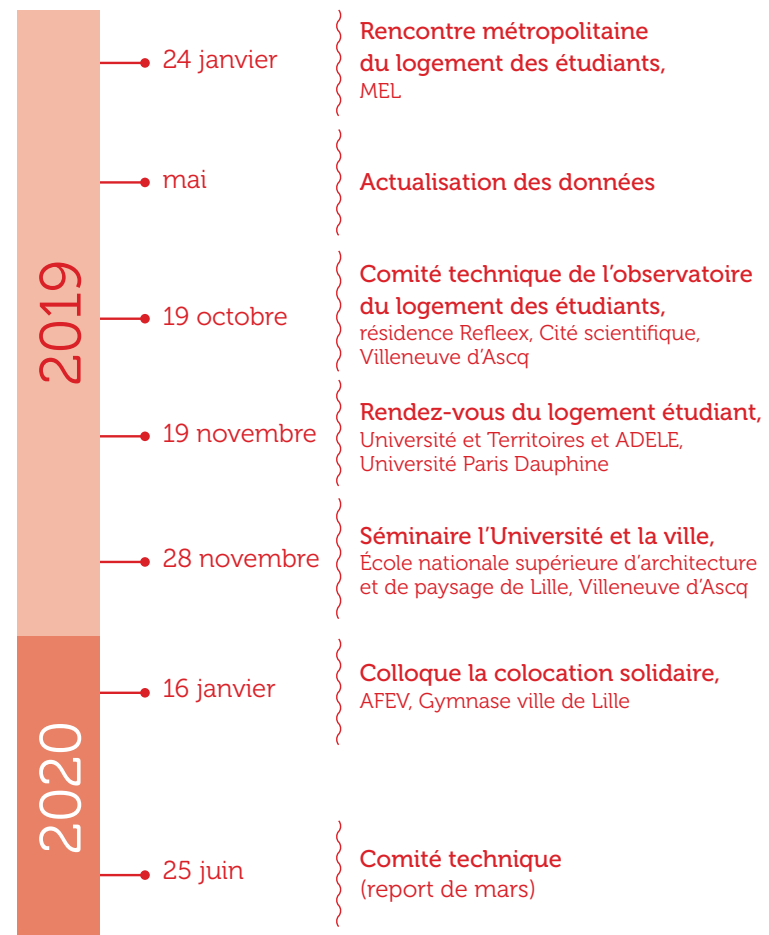
L'observatoire a pour missions de :

- › capitaliser les données du logement des étudiants ;
- › partager des études et réflexions stratégiques en s'appuyant sur les travaux des partenaires.

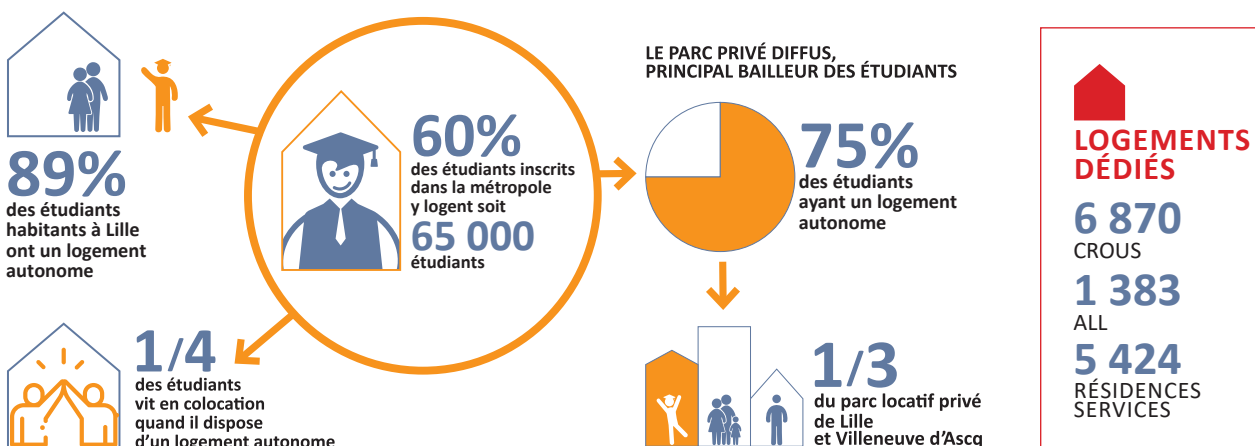
Un comité de pilotage est également prévu annuellement.

L'observatoire a été labellisé en 2019 dans le cadre du réseau des observatoires territoriaux du logement des étudiants portés par la Fnau, l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Grandes dates :

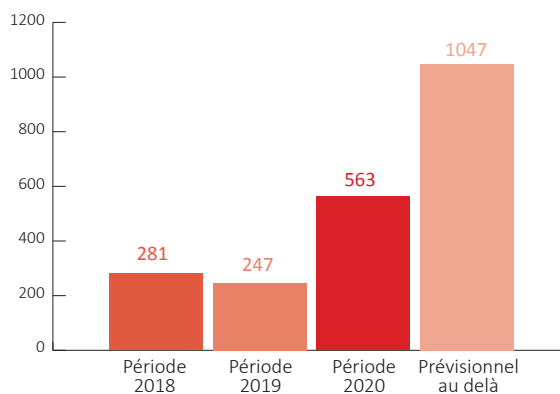


Les grandes données



Source : Le logement des étudiants dans la métropole lilloise, Adulm 2018

Les projets de logements étudiants entre 2018 et 2020



PLACES EN RÉSIDENCES PRIVÉES

Roubaix :

› **129**

Campus Cléon,
Les belles années, 2020

Villeneuve d'Ascq :

› **222**

Villeneuve Pont de bois,
Nemea, 2019

› **95**

Studéa, Cité scientifique,
2019

› **164**

Student factory, 2022

› **302**

Finapar, 2022

› **120**

Crous/Partenord,
Pont de Bois, 2022

› **110**

Twenty Campus, 2022

Tourcoing :

› **18**

Résidence Izidom,
Vilogia, 2018

Loos :

› **351**

Le parc (2020- 141 et 87)
fac habitat et Eurasanté,
2024

Lille :

› **170**

Lumin'air study,
Realista, 2018

› **93**

Marguerite Yourcenar,
ALL, 2018

› **130**

Campus Porte d'Arras,
Odalys, 2019

› **206**

Student Factory, 2020

PLACES EN RÉSIDENCES CROUS

› Maison internationale des chercheurs,
ouverture mai 2018

› **40**

Réhabilitation du parc Crous

› **300**

PLS Cité scientifique, dans la continuité de Gallois village,
démarrage en 2022

PLACES RÉSIDENCES ALL

› Réhabilitation de la résidence Notre Dame à Lille, 2019

LOGEMENTS KAPS

Kaps, colocation à projets solidaires, portés par l'AFEV

2018-2019

› **43 Kapseurs** dont 35 à Lille,
(Moulins, Fives, Wazemmes, Faubourg de Béthune, Bois-Blancs)
et 8 places à Villeneuve d'Ascq (Pont de Bois)

2019-2020

› **40 Kapseurs**

dont 32 à Lille et 8 à Villeneuve d'Ascq
(dans les mêmes quartiers que l'année précédente)

Les développements de Kaps prévus dans les communes d'Hellemmes et de Tourcoing ont été repoussés à la prochaine année universitaire au regard de la crise sanitaire. L'AFEV souhaite également d'une part participer à l'appel à projets « Les Quartiers fertiles », porté par l'ANRU avec l'ambition de soutenir la mise en culture, à terme, de 100 quartiers du NPNRU ; et d'autre part renforcer son rôle dans l'expérience étudiante et l'accueil sur le territoire, avec les kapseurs ambassadeurs des quartiers.

LE RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS (OTLE)

Quelle a été l'origine du réseau national de travail autour du logement des étudiants ?

Depuis 2016, le réseau des collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche¹ travaille avec les acteurs intéressés sur le logement des étudiants. Dans ce cadre et avec les soutiens des ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Cohésion des territoires et de la Caisse des dépôts et Consignations, le réseau a mis en place une méthodologie pour initier des observatoires territoriaux du logement des étudiants. A partir d'un guide méthodologique, publié en septembre 2017, le réseau a organisé un séminaire pour présenter cette méthode, identifier et mettre aux débats les différents enjeux en fonction des réalités territoriales. Le réseau ESR a ensuite lancé un Appel à manifestation d'intérêt en février 2018. Depuis une trentaine de territoires a répondu.

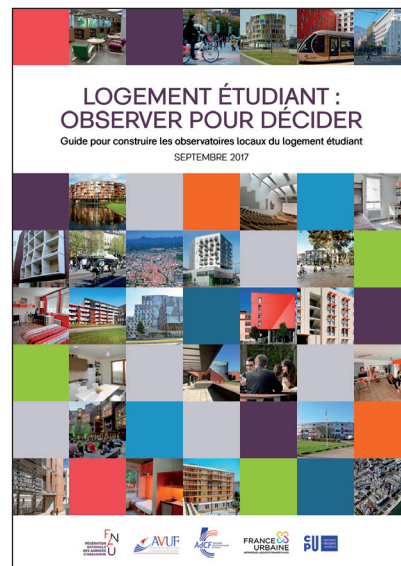
¹ Le réseau regroupe l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau), Villes de France et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts

Comment s'organise le réseau de territoire aujourd'hui ?

Outre l'accompagnement individuel des observatoires territoriaux, le réseau organise des temps collectifs. Un temps fort annuel est prévu, avec une focale sur un enjeu ou un thème spécifique. Ces rencontres permettent aux territoires de se rencontrer et d'échanger ; aux acteurs nationaux de se présenter et comprendre les enjeux locaux ; de faciliter les dynamiques régionales. Ces temps d'échange permettent notamment des ajustements méthodologiques afin de disposer de données consolidées à l'échelle nationale. Au travers des analyses réalisées et des échanges avec les services de l'Etat (DREAL/DDT), les territoires porteurs d'OTLE contribuent au plan national de 60 000 logements étudiants. Les OTLE alimentent également la base de données CLEF, outil de recensement de l'ensemble de l'offre dédiée. Pour faciliter les échanges entre les différents territoires, un espace dédié avec un forum a été créé sur le site de la Fnau.

Quelles perspectives de travail offre le réseau national des observatoires ?

Ce réseau permet d'identifier des problématiques communes, et partager des travaux qui pourront ensuite alimenter l'ensemble du réseau. La Fnau travaille également avec l'INSEE afin d'obtenir des données enrichies au niveau national qui seront diffusées aux OTLE. En parallèle, la Fnau et l'Avuf vont coordonner deux publications pour valoriser les OTLE et les aider dans leur travail. A l'automne paraîtra un poster présentant les OTLE et quelques chiffres clés ainsi qu'une publication permettant d'actualiser certains éléments du guide méthodologique « Observer pour décider ». Cette dernière permettra de réaliser un suivi de la démarche et de ses résultats passant concrètement d'un projet à une réalité. La publication sera structurée entre, d'une part, mettre en avant les acteurs et les territoires engagés dans la démarche et dans la question du logement étudiant, d'autre part, faire un retour sur cet outil pour les territoires qui souhaiteraient s'engager dans la démarche.



Guide : <http://www.fnau.org/fr/publication/logement-etudiant-observer-pour-decider-guide-pour-construire-les-observatoires-locaux-du-logement-etudiant/>

Contact : Zoé Chaloin, FNAU
chaloin@fnau.org

LES ÉTUDES ET TRAVAUX PRÉSENTÉS AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE

Le PLH et la feuille de route logement des étudiants

La MEL travaille actuellement à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), le précédent concernait la période 2012/2018 et a été prolongé jusqu'en 2020. Le diagnostic est en cours de finalisation tandis qu'un pré-programme d'actions devait être présenté aux futurs élus cet été.

Suite aux rencontres du logement des étudiants en janvier 2019, la MEL a soumis au collectif d'acteurs du logement des étudiants une feuille de route partenariale dédiée, déclinée en 7 axes :

- 1/ Développer une gouvernance souple et collaborative, adaptée à la multiplicité des parties prenantes et à l'exercice de leurs compétences respectives
- 2/ Développer l'offre de logements en tenant compte des équilibres territoriaux, des critères urbains et de la diversité de la demande
- 3/ Garantir le maintien d'une offre accessible et de qualité aux étudiants modestes et très modestes
- 4/ Répondre aux attentes des étudiants en termes de services et d'accompagnement dans les résidences
- 5/ Valoriser les présences étudiantes et favoriser l'animation des campus aux différents moments de la vie étudiante
- 6/ Renforcer et coordonner les dispositifs d'information et d'accompagnement
- 7/ Mettre en place un observatoire du logement des étudiants

Cette feuille de route fait actuellement l'objet de groupes de travail, dont les productions viendront alimenter le PLH. Outre l'observatoire, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole travaille particulièrement sur le développement de l'offre, au travers notamment du travail de localisation préférentielle du logement des étudiants.

Contact : Isabelle Fourot, MEL
ifourot@lillemetropole.fr

Les dispositifs d'aide d'Action logement

Action Logement a pour mission de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Il accompagne notamment les salariés et les jeunes dans leur mobilité résidentielle.

En février 2019, le plan d'investissement volontaire a déployé 9 milliards d'euros : 100 000 aides exceptionnellement de 1 000€ pour les salariés en mobilité, applicables aux étudiants travaillants (applicables quels que soient le contrat et le type de logement, ouvertes à toutes les nationalités) qui ont déménagé depuis moins de 3 mois à moins de 30 minutes de leur lieu de travail.

S'ajoutent également les dispositifs pérennes :

Visale : Caution gratuite sans condition de ressource pour tous les étudiants, pour louer dans le parc privé (jusqu'au 31^{ème} anniversaire)

AVANCE LOCAPASS : Financement du dépôt de garantie avec un prêt à taux zéro

Mobili jeunes : subvention jusqu'à 100€/mois pour financer une partie des loyers des alternants

Enfin, une plate-forme est dédiée à l'accompagnement des alternants en région : www.alternant.actionlogement.fr

Contact : Christophe Robin,
Action Logement
christophe.robin@actionlogement.fr

Une enquête sur les conditions de vie étudiante

L'Observatoire régional des études supérieures (ORES) a mené, en partenariat avec les établissements de la Comue Lille Nord de France, une grande enquête sur les conditions de vie étudiante, auprès des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Lille. L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a également participé à l'élaboration du questionnaire puis à l'analyse des données spécifiquement relatives à la métropole lilloise. Plus de 15 000 étudiants ont répondu à l'enquête, dont 9 300 résidant dans la métropole lilloise.

Tous modes de logement confondus, près d'un étudiant sur deux vit seul. La colocation concerne un étudiant décohabitants sur cinq. Si le critère économique est prépondérant, d'autres variables comme l'esprit de corps au sein des écoles par exemple doivent être considérées. Ainsi, à âge, sexe et origine sociale comparables, les étudiants décohabitants ont

plus de chance de vivre en colocation quand ils sont inscrits dans un établissement privé et plus encore lorsqu'ils sont inscrits en école.

75% des étudiants logés dans la métropole disposent d'un logement autonome. Le parc privé est majoritairement mobilisé, soit pour 58% des étudiants décohabitants. Les résidences Crous (14%) et les résidences services (11%) sont les alternatives les plus fréquentes.

La recherche du logement constitue un moment clef, surtout pour les 57% d'étudiants décohabitants qui vivent à plus de 100 kilomètres de leurs parents. Le critère du montant du loyer et des charges reste prépondérant (80%) après la localisation du logement par rapport au lieu d'études (64%) ainsi que la taille du logement (35%). 40% des étudiants ont déclaré avoir rencontré des difficultés à trouver un logement (33% pour les résidents du reste de l'académie). Les principales difficultés sont le coût (65%) et le peu d'offres (52%).

Tous modes de logement confondus, sept étudiants sur dix payent plus de 400€ de loyer ; cette proportion est de 50% dans le reste de l'académie. 40% des étudiants disposent d'un logement de plus de 30m², 20% vivent dans un logement d'une surface inférieure ou égale à 15m².

Etude complète : www.adu-lille-metropole.org

Contact : Guillaume Desage, ORES ;
Cécile Feru, ADULM
guillaume.desage@ac-lille.fr



© MEL

L'Indice de vulnérabilité

Suite à l'enquête conditions de vie étudiante réalisée par l'ORES, l'Observatoire de la Direction des Formations de l'Université de Lille a réalisé une analyse spécifique de la vulnérabilité des étudiants inscrits dans l'établissement en 2018-2019. Ce travail est basé sur la méthode développée par le groupe de travail national « conditions de vie étudiante » animé par Résosup (réseau des observatoires du supérieur). Sont pris en compte les aspects économiques sous

l'angle des difficultés financières et de leur impact (devoir travailler pour vivre, renoncement aux soins, alimentation), l'état de santé ressenti (physique et psychologique) ou encore les difficultés de logement ou le sentiment d'isolement. Cet indice fait état d'une situation à un moment donné et se trouve être réversible. Un tiers des répondants se trouve en situation de vulnérabilité, dont 15% en situation de vulnérabilité forte.

Les étudiants étrangers hors programme d'échange sont les plus exposés à ce risque, soit 61% d'entre eux. Cette part atteint 70% chez les étudiants en provenance d'Afrique Subsaharienne, 69% d'Amérique du Sud, 61% d'Afrique du Nord ou encore 49% pour le Moyen Orient.

Les étudiants qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents durant l'année universitaire (décohabitants) et plus encore quand la fréquence des retours au domicile parental durant l'année se raréfie sont également plus exposés à la vulnérabilité (39% contre 19%). Cette proportion atteint 70% pour les étudiants parents. Les étudiants en colocation (soit 48% des décohabitants ne vivant pas seuls) sont proportionnellement un peu moins vulnérables que ceux qui occupent un logement seuls (38% contre 40%), ces derniers représentent 60% des décohabitants.

D'un point de vue économique, 53% des étudiants vulnérables sont boursiers sur critères sociaux. Plus généralement, les étudiants vulnérables sont davantage contraints de devoir travailler durant leurs études (43% contre 27%) et la majorité considère que cela leur est indispensable pour vivre (90%).

Cette situation de vulnérabilité reflète des conditions de santé moins bonnes. Ainsi, 59% des étudiants vulnérables se sentent psychologiquement en mauvaise santé. Pour conclure, plus de la moitié des étudiants interrogés ayant déclaré avoir interrompu leurs études étaient dans la catégorie des étudiants en situation de vulnérabilité, faisant de la vulnérabilité un déterminant de la réussite universitaire.

Etude complète : <https://odif.univ-lille.fr/etudes-et-enquetes>

Contact : Stéphane Bertolino,
Observatoire de la direction des formations, Université de Lille
stephane.bertolino@univ-lille.fr



© colcatere.com



© colcatere.com

Le coliving

Le coliving est un produit immobilier en fort développement depuis quelques années dans toutes les métropoles et ce, à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un mode d'habiter communautaire à mi-chemin entre la colocation et l'hôtellerie. Mobilier tendance, espaces partagés, services et esprit de communauté se côtoient. L'exemple le plus impressionnant est Ecla campus à Massy qui accueille ainsi 1 300 lits et dédie 3 000 m² de ses 35 000 m² à des espaces partagés du type salle de sport, de jeux, cuisine partagée, bars, lieux pour travailler... On distingue l'offre développée dans le parc ancien rénové, souvent de grandes maisons de maîtres, de l'offre neuve. Le coliving n'est pas destiné aux seuls étudiants et séduit notamment les jeunes actifs.

Dans la métropole lilloise, l'offre présente sur les plateformes dédiées concerne à ce jour près de 1 000 chambres portées par des acteurs comme My name is Bernard, Colcatere ou encore Colocation City.

Si l'offre se concentre à Lille (plus de 662 places), elle s'étend au-delà de la ville centre : Roubaix (108), La Madeleine (47), Tourcoing (33), Lomme (30)... Deux sites accueillent 20 colocataires, à Lille ainsi qu'à Roubaix, mais la moyenne des biens se situent à 5 colocataires. Les loyers sont à la hauteur des aménagements hauts de gamme.

Une offre de produits neufs est également prochainement attendue : 108 appartements et 12 homes au campus de la gare à Roubaix, portés Colonies ou encore le projet de 96 places Babel, quartier des géants à Lille, porté par The Babel Community.

Contact : Cécile FERU, ADULM
cferu@adu-lille-metropole.org

Retour sur le Colloque National Kaps de l'Afev, le 16 janvier 2020

Le 16 janvier 2020, l'Afev invitait les acteurs du logement étudiant, de l'université et des collectivités pour une journée nationale visant à croiser les regards autour du projet KAPS : des colocations où les étudiants s'engagent pour le quartier populaire où ils vivent.

Développées depuis 2010 par l'Afev en France et depuis 4 ans au sein de la Métropole Lilloise, les Kaps proposent une offre de logement alliant loyer modéré, grâce à nos partenariats avec des bailleurs sociaux, colocation et engagement solidaire. En devenant « Kapseurs », les étudiants montent des projets avec et pour leurs voisins : ateliers contes sur le palier ou à la médiathèque, végétalisation du quartier, cours de français langue étrangère... Comme l'explique Audrène, Kapseuse à Villeneuve d'Ascq, ces projets « sont venus de nous-mêmes, ou de demandes émises par nos voisins » et favorisent les liens entre habitants. Estelle Rodes, élue à l'Habitat à la Ville de Lille et soutien du projet depuis ses débuts, le souligne : « Cela donne envie à des habitants de faire ensemble, dans des résidences où les gens ne se parlaient plus forcément, où certains avaient envie de refermer leur porte au plus vite ». Des projets portés par des étudiants eux-mêmes habi-

tants de quartiers populaires, et dont le regard « permet de rester toujours dans le coup », comme l'explique Jean-Jacques Deheneffe, à propos des « Kots à Projets » de Louvain-la-Neuve, qui ont inspiré les Kaps de l'Afev. Les étudiants y gagnent aussi, et pas seulement financièrement : Ondine, Kapseuse dans le quartier de Bois-Blancs, explique qu'elle a acquis « une capacité à travailler en équipe, de l'autonomie et une meilleure compréhension des autres ». Des soft-skills de plus en plus valorisées dans les parcours professionnels et universitaires, par la reconnaissance universitaire de l'engagement. Dès lors, puisque tout le monde y gagne, comment généraliser ce modèle d'habitat participatif ? Comme le souligne Joëlle Bordet, évaluatrice du projet dans ses premières années, l'évolution des politiques publiques (Loi ELAN notamment) et le co-portage partenarial de ce modèle entre les différents acteurs du logement étudiant seront cruciaux.

On retiendra de cette journée la richesse des échanges entre professionnels et bénévoles-Kapseurs, qui se sont prolongés pendant le repas, grâce aux tables-débats proposées par les engagés de l'Afev. Au centre des débats, une conviction commune : celle de la ville durable, pour « construire une ville vivante, où les expérimentations restent possibles. Les Kapseurs, à ce titre, participent pleinement à ce mouvement ».

Retrouvez un compte-rendu complet des échanges de la journée sur le site du Lab'Afev.

Claire Helly – Coordinatrice Kaps à l'AFEV Lille Métropole
claire.helly@afev.org

plus d'infos : <http://www.lab-afev.org/>



© AFEV

LES ACTEURS DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS AU COEUR DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Les établissements d'enseignement supérieur ont dû fermer leurs portes le 16 mars, mais les étudiants sont pour partie restés sur leur territoire d'étude. Si les établissements se sont attelés à accompagner la gestion des mobilités entrantes et sortantes ainsi que la continuité pédagogique, c'est bien la précarité étudiante qui a rapidement été au cœur des préoccupations : précarité alimentaire, santé physique et mentale, soutien financier d'urgence... Une importante chaîne de solidarité et de partenariats s'est mise en place pour apporter le meilleur accompagnement possible aux étudiants particulièrement envers les plus précaires. Voici un aperçu des actions mises en œuvre.

Le Crous

Le Crous, dont les résidences sont restées ouvertes pendant la crise, a tout mis en œuvre pour assurer un service minimum dans les résidences : service en résidence, alimentation d'urgence, relogement des étudiants malades, aides financières exceptionnelles, aide psychologique. Fin mars, le gouvernement annonçait le déblocage de 10 millions d'euros pour le financement des aides spécifiques d'urgence attribuées par les Centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS). La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sera prioritairement affectée à la satisfaction des besoins alimentaires alors que les services de restauration universitaire ont dû être momentanément interrompus.

Le Crous estime à 5 521 le nombre d'étudiants restés au sein de son parc dans la métropole lilloise. Depuis le mois de mai, en parallèle des initiatives de chaque résidence, des directeurs de résidence et de restauration ainsi que des distributions des denrées périssables des restos'U, le Crous organise, en partenariat avec différentes associations, la distribution de colis alimentaires pour les résidents confinés dans leur logement Crous.

La lutte contre l'isolement et la solitude des étudiants est également au cœur des préoccupations du Crous, amenant à l'organisation de diverses animations adaptées au confinement (programme «Chill ton Crous») et au maintien des consultations psychologiques.

Enfin, le Crous a fait don de 7 000 équipements de protection jetables au CHU de Lille et de Valenciennes.

All, le service de vie étudiante de la Catho

Sur les 1 400 étudiants logés au sein du parc de ALL, 230 à 240 étudiants sont restés pendant la période de confinement. Il s'agissait principalement d'étudiants internationaux.

En l'absence du service d'entretien habituel, les étudiants ont pris part à la gestion de l'hygiène des résidences. La précarité financière et alimentaire a nécessité l'organisation rapide de distributions alimentaires. Les réserves des services de restauration ainsi que les fournisseurs habituels et les groupes de restauration ont été mobilisés. Cette distribution, équivalente à une semaine de repas par étudiant, s'effectue au sein du campus, sur inscription, et ce jusqu'à la fin du mois de juin. Elle s'adresse tant aux étudiants présents en résidences qu'aux étudiants résidant dans le parc privé. Cette crise sanitaire interroge le modèle de la résidence étudiante en chambrées, offrant des espaces de travail, de cuisine et sanitaires collectifs. Le centre polyvalent de santé universitaire est également venu accompagner notamment psychologiquement les étudiants durant cette période.

L'Université de Lille

Le 9 avril un premier fonds spécial d'urgence aux étudiants a été voté par l'Université de Lille d'un montant de 500 000 euros. La création d'un fonds spécial d'urgence par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) extraordinaire a pour objectif de couvrir :

- › l'aide d'urgence enclenchée dès le début du confinement (16 mars) pour plus de 1 000 étudiants en très grande difficulté, avec une aide financière de 200 € chacun ;
- › des aides financières pour l'alimentaire : 2500 e-cartes distribuées avec le Crous (bon d'achat dématérialisé de 50 euros dans les magasins d'une grande enseigne de distribution), distributions au sein de la résidence Gallois, des Restos du cœur (le mercredi) ou du Secours Populaire à domicile (selon les besoins) et à Villeneuve d'Ascq (les mardis et jeudis) ;
- › des aides pour les loyers ;
- › des prêts d'ordinateurs : objectif de passer de 250 à 1000.

Mi-avril, 2 000 étudiants ont été identifiés et pris en charge grâce à ces dispositifs.

La santé est également au cœur des priorités, avec l'accessibilité pour tous aux centres de santé mais aussi des dispositifs de lutte contre l'isolement : rendez-vous quotidiens sur les réseaux sociaux, radio campus, ou encore l'initiative de la Fédération des Associations Etudiantes de Lille (FAEL) de mettre en place le Dispositif Etudiant Lillois Contre l'Isolement Social (DELICIS) constitué d'un forum et d'une permanence téléphonique. Enfin, le laboratoire de recherche Scalab, en Sciences Cognitives & Sciences Affectives, a mis en place une plate forme d'informations et de ressources psychologiques pour les étudiants Résilience Covid.

Métropole Européenne de Lille et Etat :

24 millions d'investissement sur 5 ans pour le logement des étudiants

La MEL et l'Etat engagent 24 millions d'euros sur 5 ans pour accélérer la rénovation des résidences étudiantes de la Cité scientifique. 600 logements (résidences M et O sur le site Bachelard, G et H sur le site Boucher) considérés comme insalubres vont faire l'objet d'une rénovation. Cette opération permettra d'améliorer la qualité de vie des étudiants et renforcer l'attractivité du campus.

Cet investissement s'intègre dans le plan de relance de la MEL de 66,1 M€ qui vient soutenir les entreprises, les artisans, les commerçants du territoire et les accompagner dans leur reprise d'activité...

Afin de soutenir les étudiants, l'Etat a également mis en place une aide exceptionnelle de 200€, attribuée aux étudiants ayant perdu un emploi (au moins 8h par semaine) ou un stage (au moins égal à 2 mois). Une attention spécifique a été portée aux étudiants ultramarins.

Directeur de publication : **Didier DECOUIGNY**
Responsable de la publication : **Cécile FERU**
Photo de couverture : © **MEL**
Mise en page réalisée par l'Agence de développement
et d'urbanisme de Lille métropole



Centre Europe Azur
323 avenue du Président Hoover
59000 Lille
+33 (0)3 20 63 33 50



adulm59 adulm

adu-lille-metropole.org